



24 octobre 2023

(23-7134) Page: 1/6

### Comité des engagements spécifiques

#### **RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 2 OCTOBRE 2023**

#### NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

Le Comité des engagements spécifiques a tenu une réunion le 2 octobre 2023, ouverte par Mme Xiaolin CHAI, Directrice de la Division du commerce des services et de l'investissement et présidée par M. Devabrata Chakraborty (Bangladesh), le nouveau Président.

L'ordre du jour de la réunion, reproduit dans l'aérogramme WTO/AIR/CSC/22, a été adopté.

## 1 POINT A - DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

- 1.1. Après le départ de M. Deepak P. Gopaul, Président du Comité des engagements spécifiques, à la fin d'août 2023, la Présidente du Conseil du commerce des services a mené des consultations concernant son successeur. Il avait été proposé d'élire M. Devabrata Chakraborty (Bangladesh) à la présidence du Comité des engagements spécifiques pour 2023.
- 1.2. Le Comité a ensuite élu Président, par acclamation, M. Devabrata Chakraborty (Bangladesh). Il a ensuite présidé la réunion.
- 1.3. Avant de passer aux questions de fond, le Président a appelé l'attention des délégations sur la forme hybride de la réunion, en demandant à ceux qui y assistaient en ligne d'attendre quelques secondes avant de parler, afin que leurs déclarations puissent être entendues dans leur intégralité. Afin de faciliter le travail des interprètes, il a en outre demandé aux délégués de parler à un rythme raisonnable et modéré, et de fournir une copie de leur déclaration écrite pour que les interventions puissent être correctement traduites et comprises dans les trois langues.

#### 2 POINT B - MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

- 2.1. Le <u>Président</u> a rappelé qu'aux précédentes réunions, le Comité avait examiné une proposition (<u>S/CSC/W/73</u>) présentée par la délégation de la Türkiye au sujet de la mise en œuvre des engagements spécifiques et de l'article II (NPF) en ce qui concerne la fourniture transfrontières de services de transport routier au titre de l'AGCS. Plus précisément, trois questions avaient été soulevées pour examen: 1) la compatibilité de l'imposition de contingents pour les camions avec des engagements sans limitation en matière d'accès aux marchés pour le mode 1 concernant les services de transport routier; 2) la signification de la mention "Non consolidé" dans la colonne "Accès aux marchés" et de la mention "Néant" dans la colonne "Traitement national" en ce qui concerne la fourniture transfrontières de services de transport routier; et 3) l'obligation NPF concernant toutes les mesures visant le transport routier international, y compris les contingents pour les camions, les droits de passage, les mesures douanières, etc. La délégation turque avait en outre présenté un exposé détaillé apportant des éclaircissements sur sa proposition en vue d'aider les Membres à mieux comprendre les questions soulevées.
- 2.2. À la réunion précédente, comme cela avait été convenu, les représentants de la CESAP, de la Banque mondiale et du Forum international des transports (FIT) de l'OCDE avaient été invités à présenter leurs travaux sur le transport routier transfrontières en mettant l'accent sur le système de contingents, la question fondamentale soulevée dans la proposition de la Türkiye. Ces exposés

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

avaient pour but de faciliter la poursuite des discussions sur la proposition de la Türkiye. Les exposés étaient résumés dans le rapport de la dernière réunion (S/CSC/M/92).

- 2.3. Le Président espérait que ces exposés avaient aidé les Membres à mieux comprendre le transport routier transfrontières et le système de contingents y afférent, de façon à ce que le Comité puisse engager un débat de fond sur la proposition de la Türkiye.
- 2.4. Le représentant de la <u>Türkiye</u> a déclaré que le principal objectif de la proposition de sa délégation, tel qu'énoncé dans le document S/CSC/W/73, était d'attirer l'attention sur les autorisations et les contingents appliqués par pays dans le domaine du transport routier de marchandises et, dans ce contexte, d'examiner rigoureusement les engagements des Membres en la matière. Selon la Türkiye, si un pays a inscrit la mention "néant" sur sa liste concernant l'accès aux marchés et le traitement national en matière de transport routier de marchandises (CPC 7123), il ne devrait pas appliquer de systèmes de contingents ou d'autorisation, lesquels consistaient essentiellement en des restrictions quantitatives, même si le pays en question a inscrit une exemption de l'obligation NPF pour ce secteur. Ainsi, les engagements en matière d'accès aux marchés et de traitement national devaient être mieux compris dans le domaine des services de transport routier de marchandises.
- 2.5. Au cours des précédentes réunions, depuis mars 2022, plusieurs exposés avaient été présentés au Comité, notamment par la Türkiye ainsi que la CESAP, la Banque mondiale et le Forum international des transports (FIT). Ces exposés avaient contribué à faire comprendre les différentes applications de restrictions numériques relatives aux services de transport routier de marchandises et aux fournisseurs de services. Ils avaient également contribué à une sensibilisation quant au caractère restrictif de ces pratiques et aux éventuelles contradictions avec les engagements des Membres dans ce secteur. Toutefois, il n'y avait pas eu de discussions substantielles sur les engagements pertinents et les incidences du système de contingents pour ces engagements. En d'autres termes, le Comité n'avait pas entamé de discussions actives sur ce que les engagements en matière de transport routier transfrontières de marchandises devraient impliquer en vue de l'application presque universelle des restrictions numériques dans le secteur. Lors des précédentes réunions, certains Membres avaient relevé la complexité des questions en jeu, tandis que d'autres avaient exprimé leurs craintes que le Comité n'outrepasse son mandat en cas d'interprétation des engagements.
- 2.6. Se référant à la proposition contenue dans le document S/CSC/W/73, le représentant de la Türkiye a déclaré que l'établissement d'un "Mémorandum d'accord sur l'interprétation des obligations applicables à la fourniture transfrontières de services de transport routier de marchandises" formel constituerait une deuxième étape possible. En cas d'accueil positif par les Membres, la Türkiye serait prête à contribuer à l'obtention de ce résultat, lequel pourrait potentiellement constituer un document de référence essentiel. Par le passé, deux documents avaient déjà été publiés par l'OMC sur le transport routier le document S/C/W/60 en 1998 et le document S/C/W/324 en 2010. Ces deux documents portaient sur des questions similaires et sur le fait que l'application de contingents via des accords bilatéraux prédominait dans le secteur, lesquels créaient un domaine de la réglementation asymétrique concernant le transport routier international de marchandises. Par ailleurs, le problème soulevé ici était étroitement lié à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ainsi qu'aux règles sur la "liberté de transit" (GATT, article V).
- 2.7. Les services de transport routier de marchandises continueraient de jouer un rôle prépondérant dans le commerce de marchandises et dans l'économie mondiale en général dans un avenir prévisible. En tant que pays lourdement dépendant du transport routier de marchandises, la Türkiye souhaiterait que l'environnement réglementaire international relatif à ce secteur soit efficace, prévisible et aussi libre et équitable que possible, conformément à la vision et à l'objectif de l'AGCS.
- 2.8. Les discussions au Comité des engagements spécifiques ont permis d'attirer l'attention sur les problèmes dans les services de transport routier international de marchandises en relation avec le fonctionnement de l'AGCS. L'établissement d'un document formel intitulé "Mémorandum d'accord sur l'interprétation des obligations applicables à la fourniture transfrontières de services de transport routier de marchandises" pourrait être un moyen de poursuivre les discussions au Comité des engagements spécifiques. Ce document pourrait fournir:

- i. une évaluation actualisée des perspectives actuelles en ce qui concerne les services de transport routier international de marchandises;
- ii. une comparaison des régimes de contingentement multilatéraux et des accords bilatéraux;
- iii. une analyse ou une description des méthodes d'établissement des listes par les Membres pour le transport routier de marchandises.
- 2.9. Le <u>Président</u> a déclaré qu'il tiendrait des consultations sur la manière de procéder quant à ce point de l'ordre du jour. Il a ensuite proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à la réunion suivante.
- 2.10. Il en a été ainsi convenu.

## **3 POINT C - QUESTIONS DE CLASSIFICATION**

- 3.1. Le <u>Président</u> a rappelé qu'à la réunion précédente, le Secrétariat avait fait un exposé sur la version 2 à venir du Manuel sur la mesure du commerce numérique. L'exposé avait fait état de l'évolution récente de la mesure du commerce numérique par la communauté statistique internationale, en mettant l'accent sur le cadre conceptuel, le commerce des services et les difficultés de classification connexes. Le rapport de la dernière réunion indiquait que les Membres avaient montré un intérêt prononcé pour cet exposé et pour les questions relatives aux services numériques.
- 3.2. Le Président a relevé que, compte tenu de l'émergence de nouvelles questions de classification, son prédécesseur avait encouragé les Membres à envisager d'échanger des données d'expérience sur la manière dont les services numériques, les services liés au climat ou les services relatifs aux énergies renouvelables étaient traités au niveau national pour ce qui était de la communication et de la collecte des données. Trouvant cette proposition très constructive, il a invité les délégués à formuler des observations.
- 3.3. Prenant note des méthodologies utilisées pour collecter des données sur les services commandés et fournis par voie numérique, le représentant des <u>Philippines</u> a demandé si le Secrétariat avait présenté ce Manuel dans le contexte du Programme de travail sur le commerce électronique, qui avait toujours donné lieu à de longs débats sur la portée et les définitions. Concrètement, le Manuel portait sur la façon dont les statisticiens et les autorités surveillaient et suivaient les transactions numériques. En guise de recommandation, ce travail analytique pourrait peut-être aussi être présenté dans le contexte des discussions du Programme de travail sur le commerce électronique.
- 3.4. Le représentant du <u>Secrétariat</u> a déclaré que l'exposé présenté au Comité était axé sur les questions de classification, bien qu'il comporte des explications sur la méthodologie et certaines tendances du marché. Dans le cas où un exposé sur le Manuel serait demandé dans le contexte du Programme de travail sur le commerce électronique, l'objet principal de la demande devrait être différent.
- 3.5. Le représentant des <u>Philippines</u> a rappelé que l'exposé présenté lors de la dernière réunion du Comité des engagements spécifiques était centré sur le cadre conceptuel. Il a recommandé qu'une session spécifique soit organisée ultérieurement dans le contexte du Programme de travail sur le commerce électronique.
- 3.6. La représentante de l'<u>Inde</u> a remercié le Secrétariat pour son exposé. Sa capitale examinait les détails du Manuel. Elle a également remercié le Secrétariat d'avoir fourni des renseignements sur le programme d'assistance technique et sur les capacités en matière de statistiques des quatre organisations partenaires, pour aider les statisticiens du monde entier à élaborer des statistiques du commerce numérique. Elle attendait avec intérêt les consultations du Président.
- 3.7. Le représentant de la <u>Chine</u> a lui aussi remercié le Secrétariat pour ses travaux sur la mesure du commerce numérique. Il a souligné l'importance de ce point et comprenait parfaitement la difficulté des travaux statistiques. Les travaux du Secrétariat et les efforts des Membres fourniraient un socle solide pour répondre aux besoins de ces derniers dans ce domaine. Il espérait que les

bonnes pratiques pourraient être partagées et que le Secrétariat fournirait un appui technique comme à son habitude. Ce serait un travail utile.

- 3.8. Le <u>Président</u> a dit qu'il mènerait des consultations sur la façon de faire avancer les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à la réunion suivante.
- 3.9. Il en a été ainsi convenu.

## 4 POINT D - QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES

- 4.1. Le <u>Président</u> a rappelé que son prédécesseur avait attiré l'attention des Membres sur le Modèle de liste d'engagements pour les services environnementaux et liés à l'environnement, que l'APEC avait établi pour aider ses économies membres à instituer une liste d'engagements concernant ces services d'après la Liste de référence en la matière, adoptée par le Groupe de l'APEC sur les services en 2021. Il a suggéré que le Comité invite l'APEC à présenter son Modèle de liste d'engagements pour les services environnementaux et liés à l'environnement. Son prédécesseur avait souligné à juste titre qu'il s'agissait d'une initiative importante pour actualiser les engagements concernant les services environnementaux, au moment où le monde entier s'engageait pour la cause de l'environnement et de la durabilité. Il souscrivait à l'avis de son prédécesseur selon lequel il s'agissait d'un domaine dans lequel le Comité pouvait travailler. Il a souligné que certains Membres avaient déjà répondu favorablement à la proposition de son prédécesseur à la dernière réunion.
- 4.2. Le représentant de l'<u>Australie</u> a dit que sa délégation soutenait la proposition, notant que l'APEC regroupait 21 économies diversifiées de tous niveaux de développement. L'APEC représentait plus de 2,9 milliards de personnes et plus de 60% du PIB mondial. Son initiative pour les services environnementaux avait été très utile pour déterminer comment promouvoir le commerce dans les services environnementaux.
- 4.3. La représentante de l'<u>Inde</u> a repris les précédentes observations de sa délégation, rappelant que l'APEC n'était pas un observateur de ce Comité. Il ne serait peut-être donc pas souhaitable d'inviter le Forum à présenter un exposé sur ce sujet. En fait, n'importe quel membre de l'APEC pourrait présenter la question. Elle se réjouissait de la tenue de consultations par le Président sur ce sujet.
- 4.4. La représentante du <u>Canada</u> a déclaré que sa délégation soutenait résolument l'avancée des travaux à l'OMC dans le domaine des services environnementaux, notamment grâce aux Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale et à travers d'autres organes de l'OMC axés sur les services. Une partie des importants travaux du Canada pour faire progresser les services environnementaux à l'OMC consistait notamment à renforcer la compréhension collective des Membres dans ce secteur complexe en évolution, qui était essentiel à la transition mondiale vers une économie neutre en carbone. Apporter des perspectives de partenaires extérieurs fiables, tels que l'APEC, était un élément important en ce sens. L'APEC avait travaillé dans ce domaine avec l'élaboration de sa liste de référence des services environnementaux et liés à l'environnement en 2021. De ce fait, le Canada soutiendrait assurément la proposition du Président d'inviter l'APEC à présenter son modèle de liste d'engagements pour les services environnementaux et liés à l'environnement lors de la prochaine réunion du Comité des engagements spécifiques.
- 4.5. Le représentant des <u>Philippines</u> a repris à son compte les déclarations de l'Australie et du Canada. Sa délégation se réjouirait de l'exposé du Secrétariat de l'APEC sur les travaux en cours dans ce domaine.
- 4.6. La représentante du <u>Royaume-Uni</u> a soutenu les déclarations de l'Australie, du Canada et des Philippines sur les services environnementaux. La réalisation de progrès sur ce sujet éminemment important à l'OMC était une priorité pour le Royaume-Uni. L'exposé du Secrétariat de l'APEC aiderait assurément les Membres à approfondir leur compréhension de cette question aussi complexe qu'intéressante. Sa délégation soutiendrait la proposition du Président d'inviter l'APEC à présenter le Modèle de liste d'engagements pour les services environnementaux et liés à l'environnement.
- 4.7. La représentante de l'<u>Union européenne</u> a soutenu l'idée d'inviter l'APEC à présenter son Modèle de liste d'engagements pour les services environnementaux et liés à l'environnement. Sa délégation

voyait le Modèle de liste de l'APEC comme un instrument utile pour guider les pays qui souhaitaient souscrire des engagements plus poussés en faveur des services environnementaux dans le cadre de leurs accords commerciaux bilatéraux ou régionaux. Sa délégation trouvait utile d'entendre un exposé plus détaillé à ce sujet, présenté par l'APEC dans le cadre de ce Comité.

- 4.8. Le représentant de la <u>Chine</u> a fait écho au soutien des autres collègues en faveur de l'idée d'inviter l'APEC à présenter l'exposé. La Chine considérait que cela serait judicieux.
- 4.9. Le <u>Président</u> a déclaré qu'il mènerait des consultations sur la façon de faire avancer les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à la réunion suivante.
- 4.10. Il en a été ainsi convenu.

# 5 POINT E - FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DANS LE CONTEXTE DE LA RÉFORME DE L'OMC

- 5.1. Le <u>Président</u> a rappelé que l'examen de ce point de l'ordre du jour avait été initié par son prédécesseur. L'une des questions particulièrement pertinente pour le Comité dans le débat sur la réforme de l'OMC était de savoir comment renforcer les travaux des organes permanents de l'OMC, améliorer la transparence dans le cadre des accords existants et améliorer les fonctions de surveillance et de délibération de l'OMC. En tant que nouveau Président, il avait pris connaissance du mandat du Comité, selon lequel la fonction première de ce dernier était de "[s]uperviser la mise en œuvre des engagements spécifiques". Il s'était également rendu compte que cette fonction n'avait pas été aussi bien remplie qu'elle aurait dû l'être. En effet, le Comité était devenu inactif ces dernières années du fait de l'engagement très restreint de ses Membres. Dans ce contexte, les Membres pourraient vouloir réfléchir à la façon d'améliorer le fonctionnement de ce Comité.
- 5.2. La représentante de l'Inde a déclaré que les idées de sa délégation ne visaient pas spécifiquement la question soulevée par le Président sur la manière de redynamiser le Comité dans sa substance, mais étaient plus générales, en vue de la facilitation des travaux du Comité. L'OMC célébrerait ses 30 années d'existence le 31 décembre 2024, depuis la signature de l'Accord de Marrakech. Alors que l'Organisation est entrée dans sa 30ème année en tant que pilier central du système commercial multilatéral mondial, les Membres ont l'occasion de démontrer collectivement leur engagement constant à l'égard des travaux de l'OMC, renforçant ainsi son efficacité. Dans ce but, l'Inde avait proposé de mobiliser l'énergie collective de l'OMC autour d'une initiative conduite par les Membres, intitulée "30-30", visant à apporter au moins 30 améliorations au fonctionnement de l'Organisation avant qu'elle ne fête ses 30 ans. L'OMC pourrait alors présenter pour son anniversaire ces changements, certes progressifs, mais qui, ensemble, sont vecteurs de transformations très importantes. Les organes de l'OMC, y compris ce Comité, pourraient bénéficier des améliorations de l'efficacité opérationnelle, grâce à des interventions pouvant comprendre l'adoption de technologies, la diffusion mutuelle des meilleures pratiques et l'adaptation des méthodes de travail au profit des délégués à Genève et dans les capitales au quotidien. L'Inde a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document S/C/W/433, la matrice de comparaison du fonctionnement actuel du Conseil du commerce des services et du Comité des engagements spécifiques. Elle a relevé que la matrice avait reflété certaines de ses propositions de pratiques facilement réalisables par le Conseil du commerce des services et le Comité des engagements spécifiques, notamment le plan de travail annuel, l'ordre du jour annoté et la publication dans de meilleurs délais des comptes rendus de réunions. L'Inde a exhorté les Membres à réfléchir aux autres propositions faites dans sa communication. Une attention particulière a été accordée à la proposition de l'Inde d'instaurer un dispositif de partage d'expériences annuel des PMA, dans le cadre duquel ils pourraient présenter les progrès réalisés au regard du problème posé, ce qui pourrait contribuer aux améliorations en cours du système commercial multilatéral. L'Inde a souligné que l'OMC a contribué à plusieurs études avec d'autres organisations internationales. Or, les Membres n'ont joué aucun rôle, que ce soit pour choisir les sujets étudiés ou les organismes intervenants ou pour déterminer s'il était nécessaire de mener ces études ou leurs analyses. Bien souvent, uniquement certains points de vue étaient présentés dans ces études ou ces rapports, comme un "fait accompli", ce qui créait donc des distorsions. L'Inde se tenait prête à dialoguer de façon constructive sur cette question.
- 5.3. La représentante du <u>Royaume-Uni</u> a dit que la réforme du présent comité et d'autres Comités de l'OMC était au cœur du programme de réforme de l'OMC. Dans ce contexte, le Royaume-Uni avait

présenté un document (<u>S/C/W/452</u>) au Conseil du commerce des services intitulé "Améliorer le fonctionnement du Conseil du commerce des services et de ses organes subsidiaires". Les idées contenues dans cette présentation pourraient être reprises dans les travaux de ce Comité et d'autres organes subsidiaires. Le Royaume-Uni attendait avec intérêt de discuter davantage avec les Membres et de prendre part aux consultations du Président.

- 5.4. Le <u>Président</u> a déclaré qu'il mènerait des consultations sur les moyens de faire avancer les travaux au titre de ce point de l'ordre du jour. Il a proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à la réunion suivante.
- 5.5. Il en a été ainsi convenu.

# **6 POINT F - AUTRES QUESTIONS**

- 6.1. Il n'y a pas eu d'intervention au titre de ce point.
- 6.2. La réunion a été déclarée close.